Image not found or type unknown

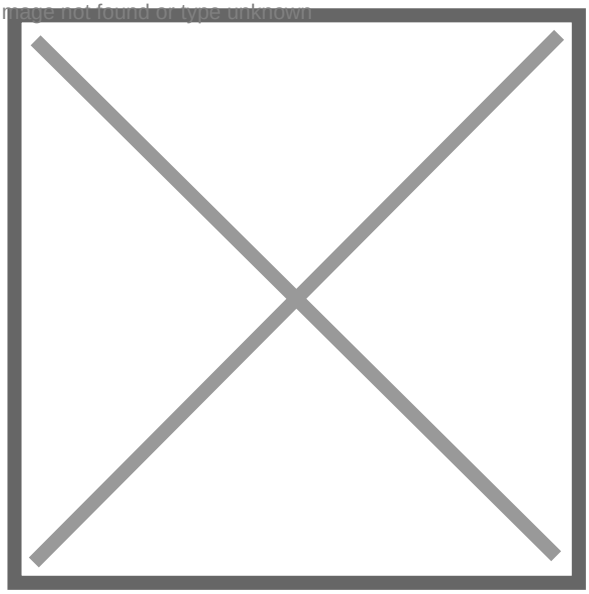

Achat d'un bien en lmnp et defaillance du bailleur

Par **Dalky**, le **12/04/2010** à **12:24**

Bonjour,
J'ai acheté 2 appartements en LMNP et après 2 ans de retard l'immeuble va être livré. J'avais signé un bail commercial avec une société de gestion, via un conseillé en patrimoine (Vallority). Avant même de recevoir les appartements j'apprends que le bailleur est en faillite et que soit je conscient une baisse de 25% du loyer soit je casse le bail et me retrouve redevable envers les impôts puisque je ne réponds plus aux critères de la LMNP (TVA...).
Il y a t'il un recours pour annuler la vente? Puis je me retourner vers le promoteur qui s'était affilié avec la société de gestion ou vers le conseillé en patrimoine qui m'a vendu ce projet?
Merci d'avance pour vos réponses !

Par **chris_ldv**, le **12/04/2010** à **15:13**

Bonjour,

A ce stade il vous faut consulter un avocat.

Cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés